



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU  
CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 15 JANVIER  
2024 À 19H30 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le maire François Veilleux ;  
Madame la conseillère Nicole Jacques ;  
Messieurs les conseillers David Veilleux, Jérôme Pomerleau, Kevin Pomerleau,  
Patrick Mathieu et Vincent Roy.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général et Mélissa Rodrigue, assistante-greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

**Ordre du jour de la rencontre**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE
  - 3.1 Adoption de procès-verbaux
  - 3.2 Dépôt d'un procès-verbal de correction
  - 3.3 Adoption du règlement 2023-510 – RM-SQ-06 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec
  - 3.4 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement numéro 2024-511 décrétant les modalités d'exercice du droit de préemption de la Ville de Beauceville
4. TRAVAUX PUBLICS
  - 4.1 Travaux sur la 40<sup>e</sup> Avenue et la 84<sup>e</sup> Rue – dépôt d'une demande au programme PRIMEAU
  - 4.2 Travaux sur la 9<sup>e</sup> Avenue – dépôt d'une demande au programme PRIMEAU
  - 4.3 Autorisation de dépôt sur le SEAO – contrat de déneigement municipal des saisons 2024-2025 à 2028-2029
  - 4.4 Autorisation de dépôt sur le SEAO – contrat de réfection de trottoirs
5. TRÉSORERIE
  - 5.1 Approbation du bordereau des comptes
  - 5.2 Contribution financière milieu humide
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 6.1 Budget de la société d'habitation Chaudière-Sud 2024
7. VARIA
8. PÉRIODE DE QUESTIONS
9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**R-2024-01-8011**

**IL** est proposé par Nicole Jacques appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

**3. GREFFE**

**3.1 ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

**R-2024-01-8012**

**IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité, que les procès-verbaux du 11 décembre 2023 (pour deux procès-verbaux, soit la séance extraordinaire du budget et la séance ordinaire), ainsi que la séance extraordinaire du 15 décembre 2023 soient adoptés tels que rédigés.





### 3.2 DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), l'assistante-greffière dépose un procès-verbal de correction daté du 19 décembre 2023 au conseil de Ville, corrigeant une coquille au règlement 2023-508 décrétant l'imposition des taxes foncières et autres compensations pour l'année 2024.

### 3.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-510 – rm-sq-06 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

**Considérant qu'**un avis de motion a été donné et un projet du règlement numéro 2023-510 – RM-SQ-06 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec en date du 15 décembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu copie de ce règlement et qu'ils ont pu émettre leurs commentaires ;

R-2024-01-8013

**IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville adopte le règlement numéro 2023-510 – RM-SQ-06 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec ;

**QUE** ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

### 3.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-511 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS D'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE

Patrick Mathieu donne un avis de motion que le règlement 2024-511 décrétant les modalités d'exercice du droit de préemption de la Ville de Beauceville sera adopté à une séance ultérieure.

Ce règlement a pour but de déterminer les conditions d'exercice du droit de préemption et d'abroger le règlement précédant, n'ayant jamais été promulgué, soit le règlement 2023-489.

Patrick Mathieu dépose également un projet de ce règlement.

## 4. TRAVAUX PUBLICS

### 4.1 TRAVAUX SUR LA 40<sup>E</sup> AVENUE ET LA 84<sup>E</sup> RUE – DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME PRIMEAU

**ATTENDU QUE** la Ville a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère ;

**ATTENDU QUE** la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière ;

R-2024-01-8014

**IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

**QUE** la Ville s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux ;

**QUE** la Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en





lien avec la réalisation et le financement de ces travaux ;

**QUE** la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus ;

**QUE** la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023 ;

**QUE** la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts ;

**QUE** le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023 et mandate Serge Vallée, directeur général, ou Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, pour procéder à ce dépôt et signer les documents requis dans le dossier de la réfection de la 40<sup>e</sup> Avenue et de la 84<sup>e</sup> Rue.

#### 4.2 TRAVAUX SUR LA 9<sup>E</sup> AVENUE – DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME PRIMEAU

**ATTENDU QUE** la Ville a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère ;

**ATTENDU QUE** la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière ;

R-2024-01-8015

**IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

**QUE** la Ville s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux ;

**QUE** la Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux ;

**QUE** la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus ;

**QUE** la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023 ;

**QUE** la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts ;

**QUE** le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023 et mandate Serge Vallée, directeur général, ou Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, pour procéder à ce dépôt et signer les documents requis dans le dossier de la réfection de la 9<sup>e</sup> Avenue.

#### 4.3 AUTORISATION DE DÉPÔT SUR LE SEAO – CONTRAT DE DÉNEIGEMENT MUNICIPAL DES SAISONS 2024-2025 À 2028-2029

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de déneigement municipal actuel se termine avec la fin de la saison hivernale 2023-2024 ;

**CONSIDÉRANT QU'**un nouvel appel d'offres doit être lancé pour le déneigement municipal des saisons 2024-2025 à 2028-2029 sur la plateforme du service électronique appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) ;

R-2024-01-8016

**IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à





l'unanimité ;

**QUE** la Ville autorise Sandra Bernard, greffière, ou Mélissa Rodrigue, assistante-greffière, à publier un appel d'offres publique sur le site du SEAO concernant le contrat de déneigement municipal pour les saisons 2024-2025 à 2028-2029.

#### 4.4 AUTORISATION DE DÉPÔT SUR LE SEAO – CONTRAT DE RÉFECTION DE TROTTOIRS

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite procéder à la réfection de plusieurs sections de trottoirs, conjointement avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable ;

**CONSIDÉRANT QU'**un appel d'offres doit être lancé pour cette réfection de trottoirs sur la plateforme du service électronique appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) ;

R-2024-01-8017

**IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville autorise Sandra Bernard, greffière, ou Mélissa Rodrigue, assistante-greffière, à publier un appel d'offres publique sur le site du SEAO concernant le contrat de réfection de trottoirs, conjointement avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

#### 5. TRÉSORERIE

##### 5.1 APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES

R-2024-01-8018

**IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

**QUE** le bordereau des comptes daté du 12 janvier 2024 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

##### 5.2 CONTRIBUTION FINANCIÈRE – MILIEU HUMIDES

Considérant que la Ville a procédé à des études des milieux humides sur le site visé par un projet de centre de la petite enfance, près du centre sportif ;

Considérant qu'une demande a été transmise au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ;

Considérant la lettre reçue de ce ministère, demandant une compensation financière de 7 910,32 \$ pour des pertes de milieux humides et hydriques ;

Considérant que la Ville souhaite aller de l'avant avec ce projet ;

R-2024-01-8019

**IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

Que la Ville paie la somme de 7 910,32 \$ à l'ordre du ministre des Finances, à titre de contribution financière pour des pertes de milieux humides et hydriques tel que décrit dans la communication du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, en date du 20 décembre 2023, numéro de référence 402310050 ;

Que la somme soit payée à même le budget de fonctionnement ;

Que Serge Vallée, directeur général, soit autorisé à signer les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

#### 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

##### 6.1 BUDGET DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION CHAUDIÈRE-SUD 2024

R-2024-01-8020

**IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;





**D'ADOPTER** le budget 2024 de la Société d'habitation Chaudière-Sud tel que soumis et représentant une dépense de 6 420,00 \$ pour la Ville de Beauceville ;

**QUE** la Ville mandate Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière, afin de signer tout document nécessaire à cet effet.

## 7. VARIA

Nicole Jacques : aucun point

Vincent Roy : Consultations publiques pour les cafés-causerie. Invitation à toutes les tranches d'âge et milieu

Patrick Mathieu : aucun point

## 8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Jean Bolduc : demande ce que cela veut dire le droit de préemption. FV explique que cela nous permet d'être les premiers acheteurs sur un terrain ou un bâtiment à vendre. Il demande si la ville peut acheter les terrains à un promoteur pour les revendre après.

Jean Bolduc : demande où sont les travaux réalisés sur la 9<sup>e</sup> avenue. Mélissa lui explique que les travaux sont entre la 139<sup>e</sup> rue et la 155<sup>e</sup> rue.

Jean Bolduc : demande où est la 40<sup>e</sup> avenue et la 84<sup>e</sup> rue.

Jean Bolduc : demande le nombre de pieds carrés du terrain versus le montant qu'il faut donner au ministère pour les milieux humides de la construction du CPE.

Jean Bolduc : demande si la Ville a eu une subvention pour asphalté le rang St-Gaspard. Les conseillers répondent non.

Jean Bolduc : demande si des fonds sont disponibles pour réparer les ponceaux problématiques et si les fonds seront pris directement dans le compte de la MRC. François Veilleux confirme à M. Bolduc que les fonds amassés par la population sont toujours dans le compte de banque. Serge informe que les plans pour les ponceaux n'étaient pas disponibles lors de la construction c'est pourquoi ils n'ont pas été faits.

Jacques Légaré : il demande s'il y a des changements importants dans le règlement de la SQ : Serge dit que non.

Jacques Légaré : il s'informe comment cela fonctionne pour le prix lorsqu'il est question du droit de préemption. Est-ce que c'est le plus gros montant qui gagne? Patrick Mathieu informe que le prix est selon l'évaluation. Préemption : premier acheteur

Jacques Légaré : s'informe pourquoi nous payons les frais pour le milieu humide. C'est l'effort de la Ville pour aider le CPE à s'installer ici.

Sylvio Morin : demande si nous avons des établissements en vue à acheter. Serge explique que c'est un nouveau règlement pour les municipalités

Sylvio Morin : travaux 9<sup>e</sup> avenue évaluer à combien 2 209 783\$  
Travaux 40<sup>e</sup> avenue : 4 371 437.50\$

Sylvio Morin : demande qui a le contrat de déneigement : Pavage de Beauce. Vincent spécifie que le contrat est pour la grandeur de la ville.

Sylvio Morin : CPE veut savoir depuis quand le dossier est en cours et pourquoi ça été si long. François Veilleux explique qu'il y a eu plusieurs étapes à suivre. François Veilleux explique que le Jardin de Dominique est le propriétaire du projet

Sylvio Morin : demande qui a eu l'idée d'aller installer le mot « Beauce » sur le bord de la piste cyclable. François Veilleux explique que c'est Destination Beauce qui est responsable de ce projet.

Jean Bolduc : veut savoir si quelqu'un va faire quelque chose avec la maison





jaune et la maison brune sur le boulevard Renault. Serge explique que les gens peuvent faire ce qu'ils veulent avec leur maison. François Veilleux dit que nous allons être plus vigilant à compter de 2024 concernant les dossiers de ce genre.

Sylvio Morin : est-ce que nous avons eu une proposition de plan pour le Motel Royal. Tout le dossier avance bien.

#### 9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**R-2024-01-8021**

**IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h11

Fin de la séance :

\_\_\_\_\_  
FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

\_\_\_\_\_  
MÉLISSA RODRIGUE, assistante-greffière

